

## 5.- PROTECTION ET GESTION DU BIEN

### 5.a.- Droit de propriété

La propriété du Bien d'Intérêt Culturel déclaré est partagée entre :

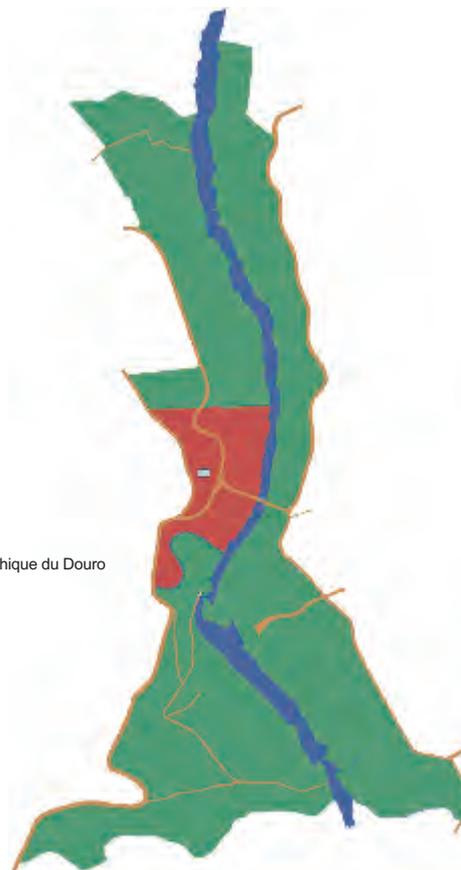
#### Parcelles du domaine public (Commune de Villar de la Yegua) :

- Parcelles 5556, 5548, 5549, 5550, 5552, 5553 et 5555, du polygone 514 de Villar de la Yegua

#### Parcelles de propriété privées :

- Parcelles 5430, 5431, 5432, 5436, 5437, 5438, 5445, 5446, 5447, 5448, 5449, 5453, 5536, 5537, 5538, 5539, 5540, 5541, 5542, 5543, 5544, 5546 et 5547 du polygone 501 de Villar de la Yegua.
- Parcelles 5037, 5038, 5039, 5040 et 5047, du polygone 002 de Villar de Argañán
- Parcelles 5046, 5049, 5050, 5051, 5052, 5053, 5054, 5055, 5056, 5057, 5058, 5059, 5060, 5061, 5062, 5063, 5166 et 5170, du polygone 501 de Castillejo de Martín Viejo.

- Un sol de propriété publique municipale
- Un sol de propriétés latrines
- Le Cuenca fluvial. Une confédération Hydrographique du Douro
- Des espaces de passage de domaine public



Des catégories de propriété  
du terrain dans la zone  
archéologique

### 5.b.- Situation juridique

L'aire territoriale touchée par le BIC est soumise à des normes diverses, en partie par son affectation au patrimoine culturel, par son emplacement et par les actions qui peuvent être développées dans l'espace concerné. La priorité dans l'ensemble correspond à l'affectation au patrimoine culturel par son caractère spécifique, mais le développement complet détaillé serait celui qui suit :

La législation sectorielle spécifique, d'abord par la Loi de l'État 16/1985 du Patrimoine Historique Espagnol, qui établit de manière générale la protection de toutes les grottes et les abris avec art rupestre. Spécifiquement, aussi, en tant que Bien d'Intérêt Culturel dans la catégorie de Zone Archéologique Déclarée, recueillie dans la Loi 12/2002 du 11 juillet du Patrimoine Culturel de Castilla y León ; et le Décret 37/2007 du 19 avril, qui approuve le Règlement pour la Protection du Patrimoine Culturel de Castilla y León.

La législation sectorielle en matière d'Aménagement du Territoire de la Communauté de Castilla y León, recueillie dans la Loi 10/1998 du 5 décembre, modifiée par la Loi 12/2003 du 23 décembre.

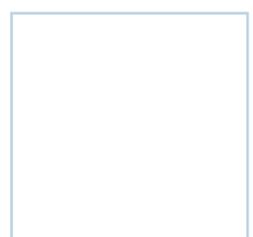
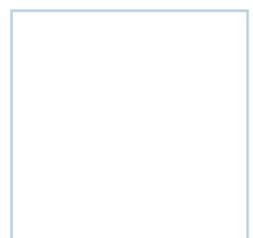
La législation sectorielle en matière d'urbanisme par sa condition de Terrain Rustique avec Protection Culturelle, recueillie dans la Loi 5/1999 du 8 avril d'Urbanisme de Castilla y León et dans le Décret 22/2004 du 29 janvier, par lequel est approuvé le Règlement d'Urbanisme de Castilla y León.

La législation sur les compétences des municipalités en matière de Patrimoine Historique, recueillie dans la Loi 1/1998 du 4 juin du Régime Local de Castilla y León.

La législation sectorielle environnementale concernant la protection du domaine public hydraulique, recueillie dans la Loi 29/1985 du 2 août d'Eaux et le Décret Royal Législatif 1/2001 du 20 juillet par lequel est approuvé le texte refondu de la Loi des Eaux.

La législation sectorielle environnementale en matière de protection du milieu naturel Réseau de LIC (Lieux d'Importance Communautaire, future Zone de Conservation Spéciale, ZEC) de la province de Salamanque, recueillie dans le Décret Royal 1997/1995 du 7 décembre par lequel des mesures sont établies pour contribuer à garantir la biodiversité à travers la conservation des habitats naturels et de la faune et la flore sylvestre (Transposition de la Directive 92/43/CEE). Référence : Berges de la rivière Águeda, Code ES4150087.

La législation sectorielle environnementale en matière de protection du milieu naturel Réseau de ZEPA (Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux) de la province de Salamanque, recueillie dans la Directive



79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sylvestres. Référence : Berges de la rivière Águeda, Code ES4150087.

La législation sectorielle environnementale en matière de protection de Voies d'Élevage, recueillie dans la Loi 31/1995 du 23 mars concernant la conservation et protection des voies d'élevage.

La législation sectorielle de routes en matière de développement, recueillie dans la Loi de Routes et sous la tutelle de la Députation Provinciale de Salamanque, responsable du réseau routier qui traverse la Zone Archéologique.

La législation sectorielle en matière d'agriculture et élevage, recueillie dans la Loi 14/1990 du 28 novembre de Concentration Parcelaire de Castilla y León.

La législation spécifique en matière d'Accessibilité et Élimination de barrières, recueillie dans la Loi 3/1998 du 24 juin pour l'aménagement correct des espaces et services publics.

#### 5.c.- Moyens pour l'application des mesures de protection

Outre les moyens physiques et humains disponibles et décrits ci-dessus, la protection de ce site compte, comme pour le reste de la Communauté de Castilla y León, sur la collaboration des Corps et Forces de Sécurité de l'État. Plus précisément, la Communauté Autonome de Castilla y León dispose d'un accord de collaboration spécifique pour la protection du patrimoine culturel, signé entre la Délégation du Gouvernement de l'Espagne à Castilla y León et le Conseil Régional de l'Éducation et la Culture en janvier 2006 à Ségovie (Décision du 12 janvier 2006, BOCyL n° 14 du 20 janvier 2006). Comme développement de cet accord et à part de nombreuses initiatives pour la collaboration et coordination des actions, des cours de formation spécifique ont été développés afin d'éviter les spoliations. Les cours, deux par an et dans le domaine provincial, sont destinés aussi bien au personnel en actif de la Garde Civile (Service de Protection de la Nature de la Garde Civile, Seprona ; Corps d'Information ; Police Judiciaire, etc.) qu'aux fonctionnaires affectés à des tâches relatives à la conservation et la protection du patrimoine culturel, et même aux propriétaires majoritaires des biens meubles (Délégués Diocésains d'Art Sacré).

Du point de vue juridique, l'enclave a été protégée en tenant compte de la législation et de la normative en vigueur, ce qui fait des différents organismes administratifs, des techniciens qui y sont affectés, des corps d'inspection, de la police locale, etc. les moyens pour développer l'action protectrice, en particulier:

Les Corps et Forces de Sécurité de l'État dépendants de la Sous-délégation du Gouvernement à Salamanque pour le suivi de la législation en matière de patrimoine culturel et particulièrement les actions contre les spoliations.

La Délégation Territoriale de la Junta de Castilla y León à Salamanque, et particulièrement la Commission Territoriale du Patrimoine Culturel, pour veiller à l'application de la normative en vigueur en matière de protection du patrimoine culturel. Il s'agit de l'organe compétent pour mettre en œuvre les actions physiques et administratives dérivées de l'application de la norme. À l'intérieur de l'enclave et comme moyens spécifiques il faut signaler qu'il existe depuis l'été 1995 un poste de personnel fixe comme gardien du site affecté à la Délégation Territoriale citée, qui réalise un travail essentiel de garde et de guide et qui a été renforcé à son tour par les services d'une compagnie de surveillance privée depuis 2004. Ainsi, la présence d'au moins un surveillant est garantie tous les jours de l'an, sans compter les guides qui assurent les visites organisées par l'organisme gestionnaire.

L'emploi du temps qui détermine la présence du gardien/surveillant est celui qui suit :

- Janvier, février, novembre et décembre : de 10h00 à 17h30.
- Mars et octobre : de 11h00 à 19h30.
- Avril-septembre : de 11h00 à 20h00.

Simultanément, et pendant toute l'année, comme nous l'avons déjà expliqué, le site est surveillé en permanence par le système de caméras vidéo, qui enregistrent les visites ou incidences à n'importe quel moment de la journée.

Par ailleurs, les moyens disponibles d'autres domaines sectoriels pouvant toucher l'ensemble sont :

L'administration locale chargée de veiller à l'application de la normative urbanistique municipale en matière de protection du patrimoine culturel et d'urbanisme, à travers la gestion des municipalités de Villar de la Yegua, Villar de Argañán et Castillejo de Martín Viejo, la Zone Archéologique ayant la considération de Terrain Rustique avec Protection Culturelle.

La Garde Forestière affectée au Service Territorial de l'Environnement de la Délégation Territoriale de la Junta de Castilla y León à Salamanque pour le suivi de la normative en vigueur concernant la protection des espaces faisant partie du réseau Natura 2000, recueillie dans la Loi 42/2007 du 13 décembre du Patrimoine Naturel et la Biodiversité.

La Commission Territoriale d'Évaluation d'Impact Environnemental correspondante en ce qui concerne l'application de la normative en vigueur en matière d'évaluation et prévention environnementale.

#### 5.d.- Plans municipaux, régionaux et communautaires

L'enclave patrimoniale et le territoire dont il fait partie sont compris et affectés par toute une série de plans sectoriels qui doivent régir les actions qu'il est possible d'entreprendre et les objectifs envisagés :

Plan Pahis 2004-2012 du Patrimoine Historique de Castilla y León.  
Plan Sectoriel " Biens Patrimoine Mondial " de développement de la documentation correspondant à de nouvelles candidatures faisant partie déjà de la liste tentative approuvée par le Conseil du Patrimoine Historique de l'Espagne et pour son incorporation aux biens faisant partie du Patrimoine Mondial.

Plan Stratégique des Ensembles Historiques de l'Administration Provinciale (2006), où une proposition de division touristique de Salamanque à été proposée qui envisage la création de sept " Unités Touristiques Territoriales " (UTT), parmi elles la Frontière, dont le produit et le paysage culturel est structuré autour du patrimoine de la cité préromaine de Miróbriga et des relations transfrontalières.

Plan Communautaire en vigueur du réseau Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux (ZEPA) et Lieu d'Importance Communautaire (LIC), intégré dans le programme du Réseau d'Espaces Naturels de Castilla y León.

Initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne pour encourager un développement harmonieux et équilibré du territoire européen -INTERREG III (2000-2006)-, destinée à favoriser le développement régional intégré des régions frontalières, à contribuer à l'intégration territoriale harmonieuse de l'Union Européenne dans son ensemble et à améliorer les politiques et les techniques de développement régional et de cohésion à travers la coopération transnationale et interrégionale.

### Plans et Programmes de soutien indirects

Plan Intégral d'Action dans les Aires Périphériques de Castilla y León (2002-2006) qui vise à impulser le développement à travers l'exploitation des ressources naturelles et à compenser le manque d'infrastructures et services de base (Direction Générale du Budget et Fonds Communautaires. Service des Études, n° 56, Valladolid).

Plan Régional de l'Emploi de la Communauté Autonome de Castilla y León, qui comprend la mise en valeur des nouveaux gisements d'emplois.

Organisme Autonome de l'Emploi et le Développement Rural de la Députation de Salamanque (OAEDR), qui vise, entre autres buts, à créer des méthodologies de développement local servant d'appui aux entités locales et autres institutions locales ; à faciliter la mise en valeur des ressources et des productions, en particulier le patrimoine architectural, naturel et culturel.

Réseau d'Agents d'Emploi et Développement Local, dépendants des municipalités, des fédérations de communes ou de l'Organisme Autonome de l'Emploi et le Développement Rural (OAEDR) de la Députation Provinciale, chargés de soutenir les communes, informer les entrepreneurs à propos des nouveaux gisements d'emplois, conseiller les entreprises et élaborer des études et des rapports.

Association Transfrontalière de communes de la Raya Seca, destinée à impulser la coopération et favoriser le développement intégral des communes qui en font partie, qui compte parmi ses objectifs la conservation et réhabilitation de l'environnement, le patrimoine historique, artistique, architectural et culturel.

Action Intégrée à Base Territoriale (AIBT) " Tourisme et Patrimoine dans la vallée de Côa " (Programme Opérationnel du Centre) et Actions Intégrées à Base Territoriale Douro (Programme Opérationnel Nord), avec un ensemble d'actions destinées à la dynamisation économique et sociale.

Projet " Constitution de la Communauté Territoriale de Coopération Beira Interior Norte-Salamanque " (CTC BIN-SAL. SP3. P17), dans le cadre de l'Initiative Communautaire Interreg III-A : Coopération Transfrontalière Espagne-Portugal (Bulletin Officiel de l'État, BOE, n° 153 du 27 juin 2002).

### 5.e.- Plan de gestion du bien

Année	Recherche	Diffusion	Restauration	Protection
1989	1.927,71			
1991	28.259,02			2.891,56
1992	3.614,45			
1993	15.060,24			
1994	9.036,14			
1995	3.614,45			
1997		11.879,51		
1998		340.993,12		10.403,61
				29.895,87
				40.653,66
2005	11.950	7.482,00		39.788,23
2006	16.547,83			309.900,00
2007			5.634,18	43.464,04
<b>Total</b>	<b>90.009,84 €</b>	<b>447.793,99 €</b>	<b>26.721,18 €</b>	<b>476.996,97 €</b>

Chronogramme d'interventions dans la zone archéologique de Siega Verde avec détail des investissements

### Histoire de la gestion du site et nouvelles actions proposées

Le noyau des interventions réalisées jusqu'en 2001 a été exécuté à travers le Conseil Régional de la Culture de la Junta de Castilla y León et du Projet "L'art paléolithique à l'occident d'Occident", avec le Programme Interreg II du Ministère de l'Économie et la Communauté Européenne, en collaboration avec le Conseil Régional de l'Éducation et la Culture de la Junta de Castilla y León et plusieurs associations aux buts non lucratifs. Ainsi, le 28 mai 1997 l'Association d'Amis du Musée de Salamanque reçoit la nouvelle de l'approbation du projet "L'art paléolithique à l'occident d'Occident" avec une aide de 178 000 Ecus ; projet dont la rédaction a été réalisée conjointement par des techniciens du Service Territorial de la Culture et de la Direction Générale du Patrimoine de la Junta de Castilla y León. Les objectifs du programme étaient la protection et la conservation du site, son aménagement pour la visite publique, la coordination avec le Parc Archéologique de Côa et l'encouragement du tourisme culturel à travers la création d'une route de sites paléolithiques avec art rupestre de l'intérieur péninsulaire.

Le 20 avril 1998 l'Association d'Amis du Musée de Salamanque communique à la Direction Générale du Patrimoine le désistement de l'exécution du projet en question, dont la réalisation est transférée, après de différentes démarches réalisées par la Direction Générale du Patrimoine, à la Fondation Rei Afonso Henriques, qui a renégocié le devis du projet avec la Direction Générale de Planification du Ministère de l'Économie et du Trésor et la Direction Générale du Patrimoine et la Promotion

Culturelle jusqu'à atteindre le chiffre final de 300.506 euros.

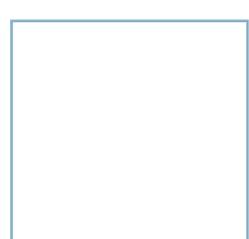
Par décision de la Conseillère Régionale de l'Éducation et la Culture du 15 octobre 1998, une subvention directe de 30.050 euros est accordée à la Fondation Rei Afonso Henriques pour l'exécution du projet en question, complétant en 2001 son apport de 25% du projet avec une nouvelle subvention de 45.076 euros. Le 75% manquant fut apporté par le Ministère de l'Économie à travers le programme Interreg II.

Indépendamment de cela, la Direction Générale du Patrimoine Culturelle a financé, sans rapport avec son apport au projet transfrontalier, et à la charge de son budget ordinaire, toutes les actions comprises dans la liste précédente, à l'exception des dossiers 1992/25 et 1998/38.

le fonctionnement de la gestion et la diffusion du site fut évalué, avec des améliorations en matière de protection et surveillance (clôture, installation de caméras vidéo, personnel renforcé), une deuxième phase avec des interventions remarquables a commencé, en partant de l'expérience acquise pendant la période antérieure en matière de conservation, protection, gestion, recherche et diffusion du site. Parmi elles il faut citer la continuité de la recherche du site de la part de l'Université d'Alcalá de Henares, la publication en 2006 de la monographie scientifique et la réalisation du cours spécifique "Art rupestre en plein air. Recherche, protection, conservation, et diffusion", encouragé par le Service de Planification et Études de la Direction Générale du Patrimoine Culturels du Gouvernement Régional de Castilla y León, coordonné par les professeurs R. de Balbín et A. M. Baptista, chercheurs principaux des sites de Siega Verde et d'el Còa.

La gestion référent à la diffusion du site fut confiée au groupe d'action locale ADECOCIR, formé par toutes les communes de la zone, et disposant donc d'un large soutien social. Les actions de diffusion visent à élargir l'offre culturelle dans le sein de la Zone Archéologique déclarée elle-même, à travers la restauration de la digue et du moulin de Siega Verde, la construction d'accès et une zone verte publique favorisée par la Fédération Puente La Unión, dont les projets ont été commandés et financés par la Direction Générale du Patrimoine Culturels.

La fin primordiale de cette association est de favoriser le développement socioéconomique intégral de la contrée de Ciudad Rodrigo à travers un modèle de développement durable basé sur l'utilisation rationnelle et équilibrée des ressources endogènes et en cherchant, entre autres objectifs, la protection, récupération et mise en valeur de l'abondant et varié patrimoine culturel et naturel de cette contrée comme ressource primordiale autour de laquelle est structurée la consécution d'autres objectifs.



Pour l'exécution de la gestion en cours, le concessionnaire apporte les moyens humains et matériels qui suivent :

Affectation de personnel spécialisé propre :

- Une personne en tant que directeur-coordonateur de l'activité.
- Une personne d'attention au public.
- Personnel d'appui pour les groupes de visites organisées.
- Une personne pour les activités didactiques, promotion et dynamisation du centre.

Service de guide aux visiteurs, qui comprend l'accompagnement physique lors de la visite aux gravures dans le parcours signalisé, l'explication essentielle des contenus et des matériels et la projection des éléments audiovisuels existants.

Service de surveillance des installations pendant les heures d'ouverture au public.

Recouvrement du prix des billets pour l'accès du public aux installations ou aux services guidés et contrôle des visiteurs.

Installation et attention de la boutique de la Salle pour la vente d'objets et publications monographiques du site ou de lieux culturels avec un rapport territorial: Station Rupestre de la vallée de Côa et Route des Fortifications de Frontière.

Rédaction et exécution de plans d'encouragement et diffusion du site: marketing, promotion touristique et culturelle, plans spécifiques pour publics différents, actions orientées aux populations locales, implication d'entités locales ou régionales, captation de nouvelles ressources, etc.

Service d'activités didactiques: Suite à l'évaluation positive obtenue par le programme naissant d'activités didactiques développé jusqu'à présent, et en accord avec les nouvelles installations conçues pour cela -extérieures et intérieures-, l'idée existe de développer un programme didactique et expérimental centré sur la réalisation d'ateliers divers conçus pour la compréhension des aspects qui encadrent le monde particulier des groupes du Paléolithique Supérieur. L'objectif est de transformer le visiteur ("spectateur") en un sujet actif qui pourra prendre part à ces activités et d'encourager d'une façon didactique, compréhensible et amusante la connaissance de la culture des devanciers créateurs des manifestations artistiques rupestres. Ainsi, et partant du cadre préhistorique particulier de la station archéologique de Siega Verde, le programme d'activités didactiques prévoit:

- Atelier de chasse et modes de subsistance (arc et propulseur).
- Atelier instrumental d'activités de taille d'industrie lithique.
- Atelier instrumental d'activité avec matériaux osseux.
- Atelier artistique d'activités d'art rupestre avec techniques de peinture et gravure.
- Atelier de feu, visant son obtention par des moyens naturels.
- Atelier céramique comme approche à d'autres étapes de la préhistoire récente.
- Atelier d'archéologie visant la compréhension de la méthode archéologique en tant que système de recherche scientifique.

Horaires des visites et d'attention au public :

- Hiver et printemps : tous les week-ends de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00.
- Été et automne : mercredi à dimanche, de 11h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h00.

Les visites en groupe en dehors de périodes et des horaires prévus doivent être convenues à l'avance.

D'autre part, il faut signaler l'amélioration des infrastructures, comme l'aménagement de la route à la hauteur du pont de Siega Verde, réalisée en 2007 avec un projet de la Députation Provinciale de Salamanque, en accord avec l'arrangement de la route autonome SA-324, tronçon de Ciudad Rodrigo à San Felices de los Gallegos et, par extension, la mise en marche de la voie express A-62 de Castille, tronçon de Salamanque à Ciudad Rodrigo, qui atteindra la frontière portugaise avec le tronçon Ciudad Rodrigo-Fuentes de Oñoro, dont les travaux sont déjà entamés. Cela est d'une grande importance, compte tenu de l'importance de cette route principale encadrée dans la E-62 en tant qu'axe international de communications, auquel il faudrait ajouter les travaux d'exécution en cours des voies express A-52, qui reliera Salamanque et Madrid et A-63 ou voie express Argentée, qui unira l'ouest péninsulaire espagnol de Séville jusqu'au port de Gijón. On peut dire en somme que toute une série de voies principales de communication du réseau routier sont en cours de construction, aussi bien dans le réseau de l'État que dans les réseaux de la communauté autonome et de la province. Ces voies constitueront un moteur pour le progrès et le développement de cette contrée déprimée et isolée de l'occident de Salamanque.

Projets d'amélioration de la Zone Archéologique en rédaction et en phase d'exécution:

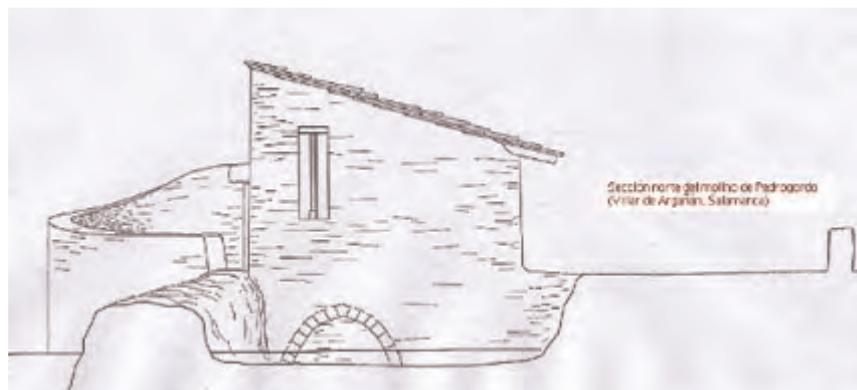
Réhabilitation du moulin de Pedrogordo et Réparation de la Pêcheurie de Siega Verde.

À l'objet d'organiser l'usage traditionnel de loisirs et délasserment des berges de la rivière Águeda dans le parage de Siega Verde, un projet a été rédigé pour améliorer les conditions d'usage et conservation de cet entourage à travers une série d'actions parmi lesquelles ressortent:

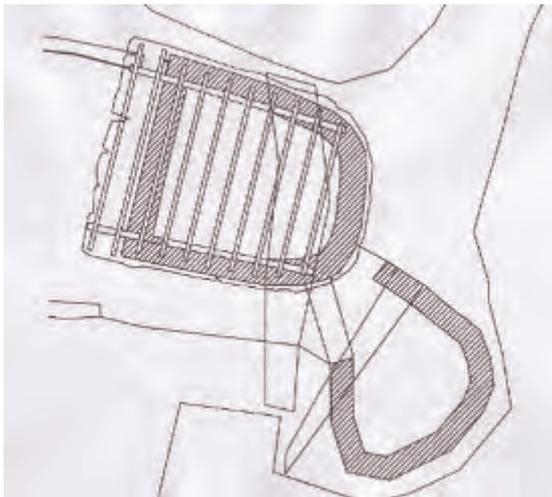
1. La reconstruction de la pêcheurie existante à 200 m en amont du pont de Siega Verde, actuellement en ruines à cause des crues constantes, pour ordonner ainsi la zone de bains traditionnelle en stabilisant la profondeur de l'eau dans ce secteur plus éloigné du noyau principal du site.

2. La récupération de deux constructions situées dans le cadre de la Zone Archéologique : le moulin de Pedrogordo et un bâtiment en ruines d'architecture populaire existant dans le chemin ou sentier piéton d'accès au moulin depuis la route qui va de Villar de la Yegua à Castillejo de Martín Viejo. Il s'agit de constructions en maçonnerie de schiste faisant partie du patrimoine ethnographique de la zone, dont la réhabilitation prétend récupérer la typologie architecturale traditionnelle en employant les mêmes techniques et matériaux de construction, ce qui permettrait de compléter l'offre de diffusion et mise en valeur de la Zone Archéologique à travers une dotation d'usage culturel (comme par exemple un Centre d'Interprétation ethnographique d'un moulin traditionnel) dans le moulin, et des installations publiques (toilettes et vestiaires) dans le bâtiment en ruines.

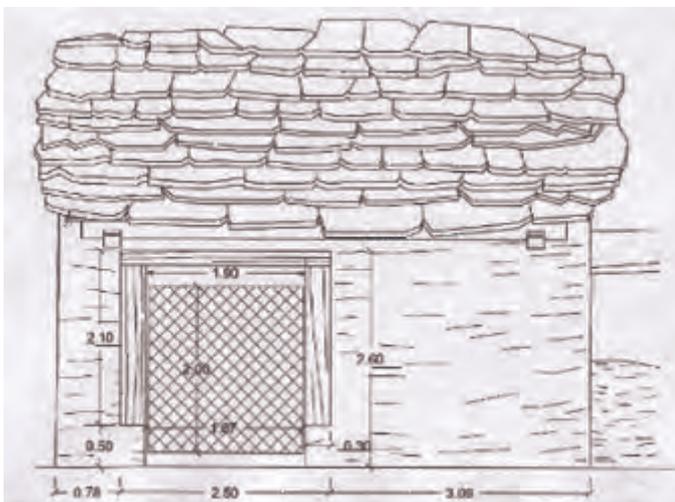
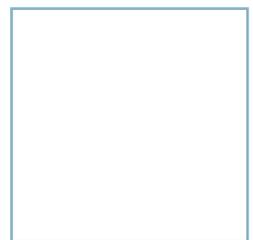
3. L'amélioration et organisation des conditions d'utilisation des berges de l'Agueda à travers l'amélioration de l'accès routier à la zone -en habilitant pour cela un parking-, l'aménagement du sentier piéton depuis l'ancien parking au moulin et à la pêcheurie, la définition de différentes zones de séjour et points d'ombre, l'exécution d'un ponton d'accès à la rivière et d'une zone de bains pour enfants contrôlée et l'adéquation et contrôle d'une fontaine naturelle.



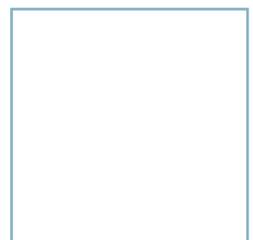
Moulin de Pedrogordo  
(Villar de Argañán,  
Salamanque)



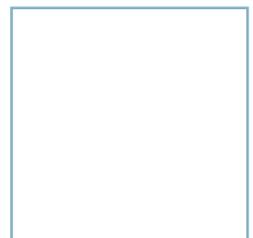
Une plante(étage)



Une hauteur



Moulin de Pedrogordo  
(Villar de Argañán,  
Salamanca)



■ Projet d'amélioration et aménagement des accès à la Salle Archéologique et son entourage: parking, toilettes, fontaine, installations pour activités didactiques: Promoteur: Direction Générale du Patrimoine Culturel. Junta de Castilla y León.

■ Projet de rénovation du projet muséologique et du montage muséographique. Promotion: Groupe d'Action Local Adecocir.



Bâtiment de la salle  
archéologique de Siega  
Verde à l'heure actuelle

### Nouvelles propositions d'actions concernant la gestion du Site de Siega Verde

L'expérience acquise au long de ces années nous a mené à envisager les actions futures en recherchant une véritable coordination entre les différentes administrations compétentes et les entités et associations dont les intérêts et objectifs poursuivent des initiatives complémentaires.

Premièrement il faut citer la collaboration avec le Conseil du Patrimoine constitué par l'État et toutes les Communautés Autonomes. Il s'agit d'un organe de coordination en matière culturelle, plus précisément en ce qui concerne le Patrimoine Historique et les sites compris dans la liste du Patrimoine Mondial, aussi bien pour les propositions d'inclusion, plans de gestion et suivi des programmes de gestion proposés pour les candidatures, que pour la surveillance de la conservation des valeurs qui ont servi à leur inclusion dans la Liste du Patrimoine Mondial.

Plus précisément le Conseil Régional de la Culture et le Tourisme de la Junta de Castilla y León a développé un modèle de gestion spécifique pour le site de Siega Verde entièrement opérationnel depuis cette année 2008 et qui permet un large développement en suivant les critères signalés. Sa structure est basée en deux niveaux complémentaires :

- Grupo técnico de trabajo
- Comisión de seguimiento (Convenio de gestión)

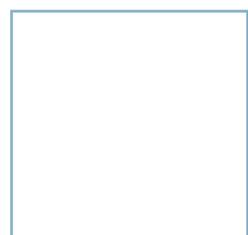
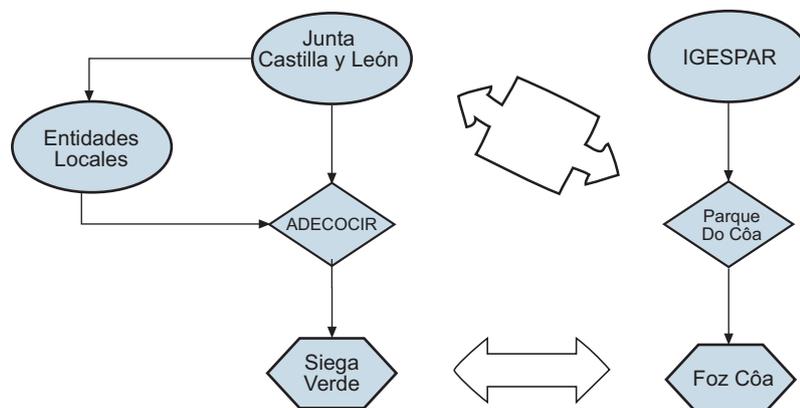
Groupe technique de travail.

Sachant que la gestion de l'ensemble de Siega Verde devait être coordonnée et complétée par celle du site d'el Côa, et après la bonne expérience de l'organisation et développement en 2006 du cours " Art rupestre en plein air. Recherche, protection, conservation et diffusion " déjà cité, la Junta de Castilla y León a encouragé la création d'un groupe de travail constitué de techniciens affectés aux deux sites, les gérants des sites et des techniciens de l'administration autonome.

Le résultat de ces différentes rencontres est la réalisation d'un projet commun présenté au Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Portugal (POCTEP) 2007-2013, figurant comme coassociés la Junta de Castilla y León et l'Institut de Gestion du Patrimoine Architectural (IGESPAR) du Ministère de la Culture du Portugal, avec des propositions communes pour développer et encourager des actions tendant à la recherche, diffusion et conservation des ensembles archéologiques de Foz Côa et Siega Verde. Le projet prévoit un investissement économique de 980.000 euros pour la période choisie, les deux organes administratifs ayant signé l'accord d'investissement correspondant.

Une autre des actions programmées par le groupe de travail est la réalisation d'une exposition sous le titre "De Foz Côa à Siega Verde", qui vise à faire connaître les ressemblances et les rapports entre les deux enclaves. Depuis le mois de juillet 2008, des travaux ont été entrepris visant l'inauguration pendant l'été 2009, restant ouverte au public dans les centres d'accueil des deux ensembles artistiques.

La collaboration entre les deux administrations compétentes dans la gestion des deux enclaves d'art rupestre paléolithique n'est pas une chose nouvelle, puisque des contacts avaient déjà été établis avec l'ancien Centre National d'Art Rupestre dépendant alors de l'IPPAR et situé à Vila Nova de Foz Côa. Cette relation technique a permis le développement de cette proposition entre les administrations qui ont convenu, quel que soit le résultat de l'appel de candidatures du programme POCTEP, d'établir un groupe de travail permanent chargé des échanges d'information et expériences pour une collaboration mutuelle dans leurs compétences communes respectives concernant ces biens patrimoniaux.



### Commission de suivi.

C'est le résultat de l'Accord de collaboration entre les communes où se trouve le BIC et la Junta de Castilla y León. La gestion confiée à ADECOIR rend possible la participation sociale à travers ces deux institutions dans lesquelles les mairies concernées jouent un rôle très important et en particulier celle de Ciudad Rodrigo, qui structure le milieu géographique dans lequel s'encadre l'ensemble dans la province de Salamanque.

La gestion de l'ensemble de Siega Verde compte ainsi sur un large soutien social, participe des initiatives de développement local et s'intègre dans les différents plans et programmes développés dans la contrée. Il existe ainsi des organes de décision pluriels qui assurent une prise de décisions participative dans la quelle les différentes institutions exercent leurs compétences.

À cet égard, et en ce qui concerne le Conseil Régional de la Culture de la Junta de Castilla y León, le niveau d'intervention à Siega Verde est considéré prioritaire en tant que Zone Archéologique Protégée (BIC), étant en étude sa déclaration en tant qu'Espace Culturel de Castilla y León, figure légale en accord avec l'article 74 de la Loi 12/2002 du 11 juillet du Patrimoine Culturel de Castilla y León, étant donné que la Station de Siega Verde possède des valeurs culturelles et naturelles spéciale qui exigent pour sa gestion et diffusion une attention prioritaire. L'objet de sa déclaration en tant qu'Espace Culturel intégré dans le Réseau d'Espaces Patrimoniaux de Castilla y León sera de favoriser la diffusion de ses valeurs et les activités permettant le développement durable de la zona touchée. Des formules de collaboration avec les conseils régionaux responsables en matière d'environnement, planification urbanistique et aménagement du territoire seraient donc établies pour une collaboration technique et de gestion, visant autant que possible l'harmonisation et l'unification des procédures de protection et des programmes de mise en valeur et diffusion interdépartementaux.

### 5.f.- Sources et niveaux de financement

L'investissement majoritaire a toujours correspondu et correspond encore à la Junta de Castilla y León à travers la Direction Générale du Patrimoine Culturel adscrite au Conseil Régional de Culture. Jusqu'à il lui date, les investissements réalisés se soutiennent avec charge à son propre budget, bien comme investissement direct bien comme cofinancement de programmes européen. Pour cette administration le niveau d'intervention à Siega Verde est considéré prioritaire, puisqu'il s'agit d'une Zone Archéologique Protégée (BIC).

L'association ADECOCIR gère aussi des ressources provenant de projets soutenus par des programmes d'aide au développement des

régions transfrontalières périphériques en situation de désavantage géographique et avec des difficultés spécifiques, selon les orientations politiques de l'Union Européenne aussi bien pour les programmes connus accueillis au Fond Européen de Développement Régional (FEDER) que pour les Interreg.

#### 5.g.- Sources de spécialisation et formation en techniques de conservation et gestion

Le programme POCTEP cité prévoit, parmi d'autres aspects, la mise en marche d'un cours spécialisé de méthodologie pour la reproduction et l'étude de l'art rupestre, en insistant particulièrement sur les techniques en plein air.

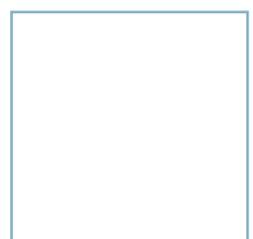
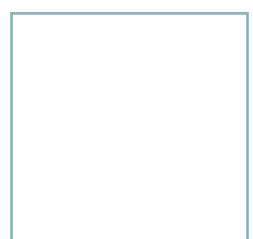
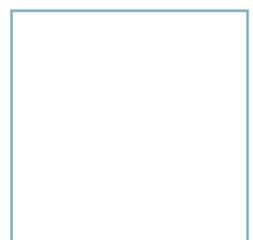
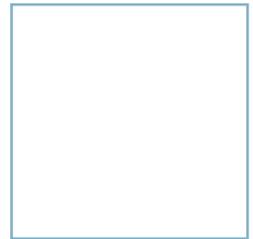
Il est prévu que le cours soit dirigé par les responsables de Siega Verde et Foz Côa avec une durée estimée de quinze jours et s'adressera à des diplômés universitaires spécialisés en préhistoire, archéologie ou équivalent, aussi bien d'universités portugaises que de Castilla y León. Plus précisément, il est prévu que le cours ait lieu en 2009 et 2010. Sa continuité et/ou sa réorientation sera décidée une fois évalués le développement et les résultats.

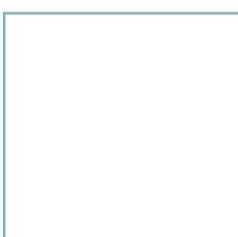
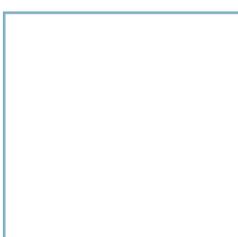
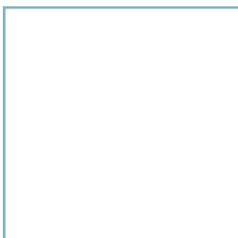
#### 5.h.- Installations pour visiteurs et statistiques

Pour une meilleure attention aux visiteurs en matière de réception, diffusion et services et une correcte gestion en matière d'administration et recherche, une Salle Archéologique a été bâtie à côté du site de Siega Verde dans un édifice nouveau consacré thématiquement à l'explication didactique des gravures rupestres en plein air conservées dans le terrain voisin, sur les berges de la rivière.

La zone choisie pour son emplacement est un terrain ouvert sur la vallée avec une situation de privilège aussi bien pour l'observation du site grâce à sa position centrée, que pour la réception de visiteurs, étant située face au pont et au chemin où commence l'itinéraire. Sa conception a été faite en tirant parti des conditions orographiques, en choisissant une construction à demi ensevelie afin d'utiliser la roche comme élément de référence des espaces intérieurs par son rapport avec le support des motifs artistiques, et aussi pour présenter un minimum de volume bâti dans un paysage à peine transformé. Dans ce sens, le choix de l'emplacement a été favorisé par l'existence de restes d'une ancienne auberge dont quelques restes des fondations étaient conservés.

La Salle accueille une exposition permanente divulgatrice, des dépendances de fonctionnement interne et un salle à usage divers avec une aire d'ateliers et un espace de projection audiovisuelle.





Un édifice de l'áula  
archéologique de Siega  
Verde actuellement

**Équipement de la Salle Archéologique :**

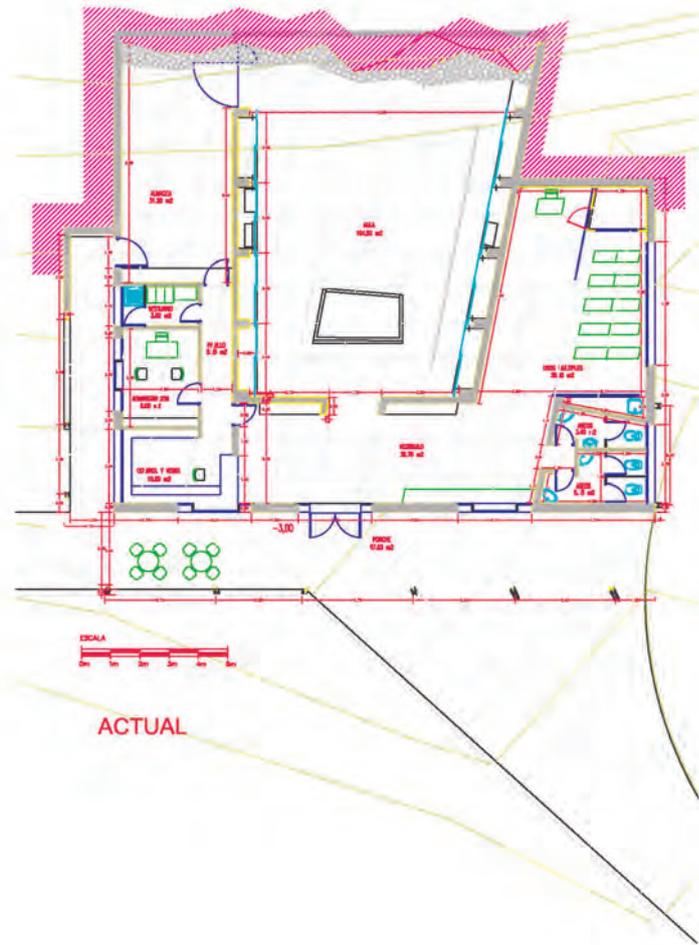
**A.- Aires d'attention au public**

- Accueil/boutique
- Service de toilettes publiques
- Salle à usages divers comprenant :
  - Salle d'audiovisuel
  - Atelier d'activités didactiques
  - Espace d'expositions : installation muséographique à caractère didactique

**B.-Aires à usage restreint au personnel du centre :**

- Magasin
- Bureaux
- Vestiaire

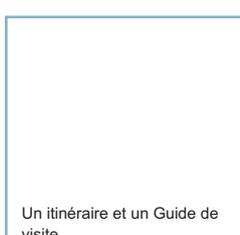
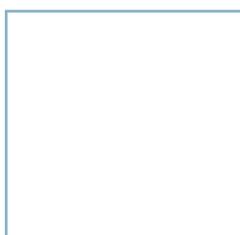
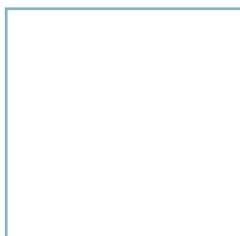




Étage à usages divers de la salle de Siega Verde

Différents séjours de la salle archéologique





### Équipement du site:

Une partie de la station rupestre a été aménagée pour les visites publiques à travers la mise en place d'un réseau d'itinéraires de visite, qui comprennent des sentiers et des ponts qui facilitent et organisent le transit contrôlé à l'intérieur du site. L'itinéraire commence face au Centre d'Accueil et possède une signalisation informative complète, aussi bien directionnelle qu'explicative pour admirer les gravures sélectionnées. Compte tenu des caractéristiques de la station d'art rupestre, deux itinéraires théoriques ont été développés, chacun d'une durée différente et permettant de réaliser un genre de visite différent. L'explication est complétée aussi par la publication d'un guide bref qui sert à approfondir dans les explications des supports installés.

En somme, la station rupestre compte sur une offre d'exposition divulgatrice qui intègre aussi bien les moyens audiovisuels installés dans la Salle Didactique que la présentation d'une série de panneaux originaux présentant les gravures paléolithiques facilement accessibles et un programme iconographique complexe et intéressant.

### Itinéraires de visite



Un itinéraire et un Guide de visite



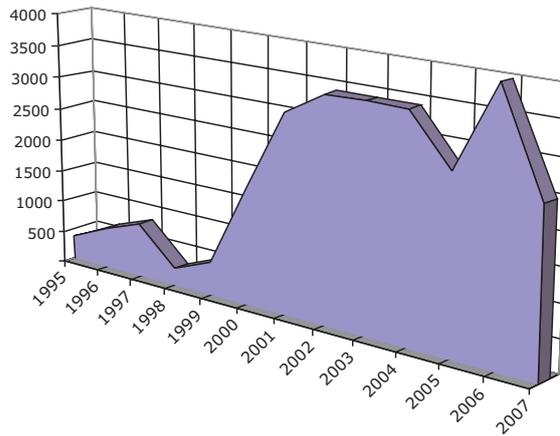
Un itinéraire et des infrastructures



Une signalisation

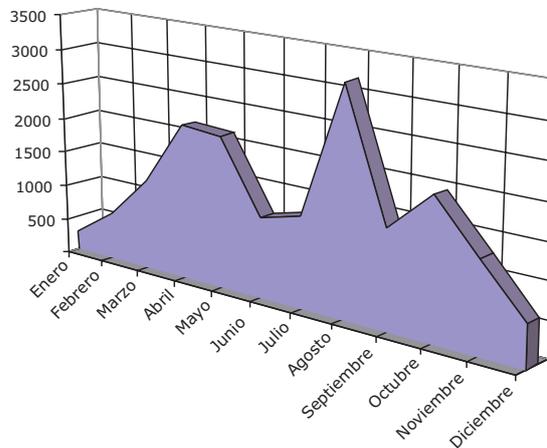
## LISTE DE DONNÉES STATISTIQUES REGISTRÉES DE VISITEURS DE LA STATION D'ART RUPESTRE DE SIEGA VERDE

Graphique statistique de visiteurs à la station rupestre de Siega Verde



AÑO	Nº VISITAS
1995	363
1996	634
1997	851
1998	285
1999	517
2000	1.783
2001	3.045
2002	3.419
2003	3.420
2004	3.420
2005	2.663
2006	3.993
2007	2.487
<b>TOTAL</b>	<b>26.880</b>

Graphique statistique de visiteurs par périodes mensuelles



Mes	Nº VISITAS
Enero	270
Febrero	659
Marzo	1.276
Abril	2.182
Mayo	2.130
Junio	1.122
Julio	1.275
Agosto	3.176
Septiembre	1.383
Octubre	1.953
Noviembre	1.266
Diciembre	594

Parece concluyente, a la luz de estos datos, que el numero deCompte tenu de ces données, il semble évident que le nombre de visiteurs de l'ensemble présente un bas ratio, ce qui assure pour l'instant une gestion correcte de l'ensemble et l'inexistence d'une éventuelle surexploitation et risque conséquent pour la conservation. La fréquence des visites est concentrée également pendant les mois d'août, avril et mai, c'est-à-dire, la fin de l'année scolaire et le mois de vacances par excellence. Évidemment, nous devrions essayer d'obtenir une distribution plus régulière en évitant les pointes circonstancielles.

### 5.i.- Politiques et programmes en rapport avec la présentation et la promotion du bien

"Plan d'Action Réseau de Sites d'Art Rupestre de Castilla y León" intégré dans le Réseau Supra des Systèmes Territoriaux de Patrimoine de la communauté de Castilla y León (Plan Pahis 2004-2012) pour la diffusion et l'adéquation touristique et culturelle d'un ensemble de stations archéologiques sélectionnées avec des manifestations d'art rupestre. Promoteur: Direction Générale du Patrimoine Culturel.

"Réseau Européen Populations Premières. Art Rupestre Européen (REPPARP). Chemins d'Art Rupestre préhistorique du sud-ouest de l'Europe", intégré dans une Association Internationale constituée par des organismes, administrations et groupes d'action locale divers, consacrée à la gestion culturelle et touristique de sites d'art rupestre préhistorique. Promoteur: ADECOCIR et associée: Junta de Castilla y León, Conseil Régional de la Culture et le Tourisme.

### 5.j.- Dotation de personnel (professionnel, technique, entretien)

#### **Responsable technique du site :**

- L'archéologue territorial du Service Territorial de la Culture de la Junta de Castilla y León à Salamanque.

#### **Responsable scientifique du site :**

- Équipe de Recherche de l'Université d'Alcalá de Henares, développant des projets approuvés par la Direction Générale du Patrimoine Culturel de la Junta de Castilla y León.

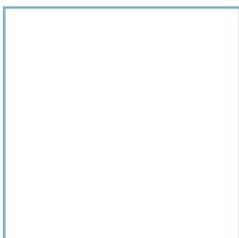
#### **Surveillance :**

- Une personne responsable, employé fixe de la Junta de Castilla y León.
- Une personne consacrée à la surveillance du site, complétant le gardien de la Junta de Castilla y León, appartenant à une compagnie de sécurité privée engagée pour cela.
- Personnel d'ADECOCIR pendant les heures de visite et attention au public.

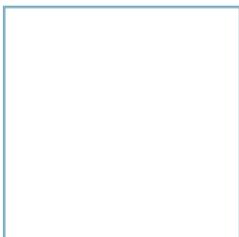
Systèmes de vidéosurveillance en permanence.

#### **Coordinateur des activités de gestion :**

- Le directeur gérant de l'entité ADECOCIR est le responsable des programmes de gestion, entretien et exploitation des installations de la station rupestre. La coordination et approbation

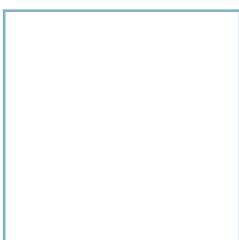


des programmes est assurée par une Commission de Suivi de l'accord de collaboration entre les différentes parties concernées par le BIC et l'aire de protection.



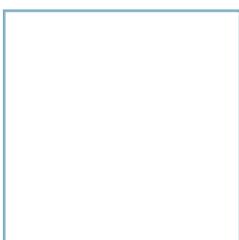
**Attention au public et guide :**

- Une personne engagée par l'entité ADECOCIR, avec l'aide d'une autre personne pendant la période estivale. En cas de visite de groupes nombreux, l'entité gestionnaire compte sur une équipe de guides spécialisés de renfort pour une attention correcte du public et la surveillance du site.



**Activités didactiques :**

- Un technicien archéologue engagé par l'entité ADECOCIR.

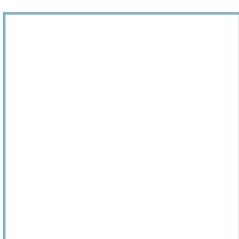


**Entretien :**

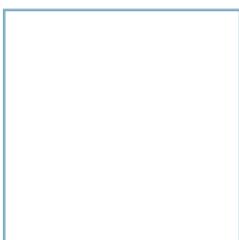
L'entretien du site et les installations correspond, selon l'accord souscrit, à la distribution de tâches qui suit:



- La Junta de Castilla y León est chargée de l'entretien des frais de téléphone, alarmes et systèmes et équipes informatiques destinés à la surveillance du site et de la salle. D'autre part, elle encourage et finance les frais de rénovation et réparation structurelle du bâtiment, installations et mobilier, ainsi que la mise à jour de l'exposition permanente ou les améliorations en matière de conservation et protection du site (rénovation de signalisations, aménagement de chemins, extension de la clôture et moyens de vidéosurveillance, restauration de panneaux, etc.).



- L'entité concessionnaire de la gestion assume les frais courants des installations, le nettoyage, le remplacement d'éléments fongibles et la réparation des éléments d'exposition. Elle assume également les frais, cotisations, impôts ou toute autre dépense résultat de ses activités de gestion et entretien du centre et des installations. Elle assume aussi les salaires et les prestations à la Sécurité Sociale du personnel à sa charge.



- La Mairie de Villar de la Yegua est chargée de maintenir en bon état de conservation et propreté les sentiers, signalisations et ponts installés pour la visite du site, ainsi que de l'entretien de la structure des locaux par détérioration naturelle et résultat d'actes de vandalisme, désordres publics, attaques ou vols en dehors des heures de visite.

## 6.SUIVI

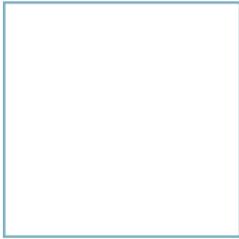
### 6.a.- Indicateurs clé pour mesurer l'état de conservation

<b>INDICATEURS CLE POUR MESURER L'ETAT DE CONSERVATION</b>			
<b>Indicateur</b>	<b>Référent pour l'évaluation</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Organe responsable du suivi</b>
État de conservation des gravures	Comparaison Documentation photographique	Biennale	Direction Générale du Patrimoine Cultural de la Junta de Castilla y León et centres de recherche associés
	Suivi de l'évolution des gravures artistiques depuis leur découverte en matière d'érosion/dégradation naturelle et évolution de microflore et patines	Biennale	Plan de conservation. Suivi du Centre de Conservation et Restauration de Biens Culturels de Castilla y León
État conservation du site	Évaluation du taux d'agressions, intrusions et incidences anthropiques dans le site	Annuelle	Direction Générale du Patrimoine Cultural de la Junta de Castilla y León et centres de recherche associés
	Suivi de l'évolution des crues fluviales	Biennale	Confédération Hydrographique du Douro
	Analyse de l'écosystème environnemental de la zone dénommée " Berges de la rivière Águeda"	Celle décidée par le Réseau Natural	Conseil Régional de l'Environnement de la Junta de Castilla y León.

### 6.b.- Dispositions administratives pour le suivi du bien

Arrêt du 11 avril 2001 de la Direction Générale du Secrétariat de la Junta et Relations Institutionnelles qui approuve l'Accord de Collaboration entre la Junta de Castilla y León, la Mairie de Villar de la Yegua (Salamanca), la Fondation du Patrimoine Historique de Castilla y León et la Fondation Rei Afonso Henriques pour la conservation, protection et extension de la Zone Archéologique de Siega Verde (Salamanca) et la création et gestion en elle d'une Salle Archéologique. (BOCyL nº 77 du 19 avril 2001).

Titre II, Chapitre II de la Loi 12/2002 du 11 juillet du Patrimoine Culturel de Castilla y León, concernant le Régime des Biens d'Intérêt

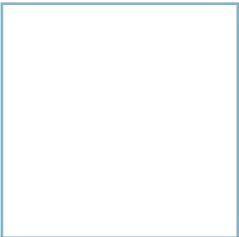


Culturel et Titre III de cette même Loi concernant le Patrimoine Archéologique (BOCyL, nº 139 du 19 juillet 2002).

Titre III du Décret 37/2007 du 19 avril qui approuve le Règlement pour la Protection du Patrimoine Culturel de Castilla y León, concernant la Conservation et Protection des Biens Intégrés dans le Patrimoine Culturel de Castilla y León et Titre IV de ce même Règlement concernant le Patrimoine Archéologique et Titre V, concernant les Espaces Culturels (BOCyL, nº 79 du 25 avril 2007).



Accord 37/2005 du 31 mars de la Junta de Castilla y León qui approuve le Plan Pahis 2004-2012 du Patrimoine Historique de Castilla y León. (BOCyL nº 65 du 6 avril 2005).



#### 6.c.- Résultats d'exercices précédents de présentation de rapports

L'il garde du gisement remplit mensuellement une part sur les visites, en il se note les nouveautés et des observations qu'ils puissent se produire. De telle façon, se dispose d'une évaluation permanente en le référent à l'état de conservation et les altérations que pussent se produire.

